

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

SECRETARIAT GENERAL
Direction des Libertés publiques

Fort-de-France le, - 9 AVR. 2015

Bureau de la Réglementation, des Elections
et de la Circulation

Arrêté N° 2015099-0001

portant autorisation d'une course cycliste intitulée
«Grand Prix du Développement Durable et Solidaire»

Le Préfet de la Martinique

VU le Code de la Route en ses articles R. 411-29 à R. 411-32 ;

VU le Code de la Santé Publique article L.3321-1 ;

VU le Code du Sport en ses articles L.331-9 à L.331-12 ;

VU le décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007 relatif aux dispositions réglementaires du Code du Sport, articles R.331-6 à R.331-17, portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique ;

VU l'avis de la Commission Départementale de la Sécurité Routière (Section Manifestations Sportives) lors de sa réunion du 27 novembre 2014 pour la validation du calendrier prévisionnel des épreuves sportives de l'année 2015 ;

VU la demande d'autorisation présentée le 5 février 2015 par le Comité Régional Cycliste de Martinique pour l'association Pédale d'Or Joséphine ;

VU l'attestation mentionnant les polices d'assurance n° VD 8000004 et AF 5002679 souscrites auprès de VERSPIEREN Courtier en assurances dont le siège social se situe au 1, avenue François-Mitterrand 97290 WASQUEHAL, agissant pour le compte de la compagnie SERENIS ASSURANCE SA, entreprise régie par le code des assurances sise au 25 rue du Docteur Henri Abel 26000 VALENCE, réservée à la Fédération Française de Cyclisme, ses Comités Régionaux, Départementaux et groupements affiliés ;

VU l'avis favorable émis par le Président du Conseil Régional ;

VU l'avis favorable émis par la Présidente du Conseil Général ;

VU l'avis favorable émis par la Direction Départementale de la Sécurité Publique ;

VU les avis favorables émis par les Maires des communes traversées ;

VU les avis favorables émis par les administrations concernées ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture

ARRETE

Article 1 - L'association Pédale d'Or Joséphine, représentée par son Président Monsieur Paul CHARLES-ANGELE, est autorisée à organiser une compétition cycliste intitulée «**Grand Prix du Développement Durable et Solidaire**» du **jeudi 09 avril 2015 au dimanche 12 avril 2015**, sur le territoire de plusieurs communes du département empruntant les parcours, ci-annexés.

Article 2 - L'organisateur devra assurer obligatoirement l'information préalable des riverains, des usagers de la route et des services municipaux des communes traversées, par voie de presse écrite, parlée et audiovisuelle, sur les mesures prévues pour la tenue de cette manifestation.

Article 3 - L'organisateur devra respecter les règlements techniques et de sécurité édictés par la Fédération Française de Cyclisme.

Article 4 - Les routes étant ouvertes à la circulation, l'organisateur devra encadrer de manière efficace les coureurs et faire respecter les prescriptions du Code de la Route, notamment la circulation à droite.

Une signalisation appropriée sera mise en place par l'organisateur afin de garantir la sécurité des participants et des usagers de la route.

Une ultime visite de l'itinéraire devra être effectuée par l'organisateur avant le début de l'épreuve.

Un véhicule pourvu d'équipements sonores et lumineux devra annoncer la course une quinzaine de minutes avant le passage des coureurs.

L'organisateur devra garantir la sécurité des coureurs hors peloton, particulièrement les coureurs attardés.

Ce dispositif devra être maintenu jusqu'au passage du dernier participant, qui sera suivi d'un véhicule «balai» portant à l'arrière un panneau avec l'inscription «FIN DE COURSE».

Article 5 - Les signaleurs répartis le long de l'itinéraire devront être actifs, vigilants, en nombre suffisant sur l'ensemble des voies empruntées et seront identifiables au moyen d'un brassard marqué «Course» ou d'une chasuble fluorescente, ou d'une tenue spécifique à l'organisation.

Ils devront être munis de moyen de communication (téléphones portables ou radio) pour signaler tout incident ou accident pendant le passage des concurrents et, équipés d'un matériel de signalisation approprié, répondant aux exigences réglementaires et leur nombre sera renforcé dans les carrefours et giratoires importants.

Ils seront en possession d'une copie du présent arrêté et auront pour mission d'informer les usagers de la course et assurer la priorité qui s'y attache.

Article 6 - La sécurité doit être assurée aux endroits dangereux par la mise en place de jalonneurs, notamment :

- sur les routes nationales N° 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 2006, territoire des communes de : Saint-Joseph, Gros-Morne, Robert, Lamentin, François, Ducos, Rivière-Salée, Sainte-Luce, Rivière-Pilote, Marin, Vauclin, Fort-de-France, Schoelcher, Case-Pilote et Bellefontaine.

- sur les routes départementales N° 1, 03, 3C, 06, 07, 13, 13A, 14, 15, 15 bis, 16, 38 et 42 sur le territoire des villes du Lamentin, de Saint-Joseph et de Fort-de-France.

Article 7 - L'organisateur devra respecter les règlements techniques et de sécurité édictés par la Fédération Française de Cyclisme.

Article 8 - L'organisateur devra mettre en place une couverture médicale adaptée avec la présence d'une ambulance, de secouristes, d'un appareil de réanimation et d'un médecin chargé de la direction des secours et de l'interconnexion avec le S.A.M.U.

- Un poste de secours fixe sera prévu à l'arrivée des coureurs.

Article 9 - La vente de boissons alcoolisées est **STRICTEMENT INTERDITE** par les marchands ambulants, tout au long du parcours et à proximité des lignes de départ et d'arrivée (la bière est une boisson alcoolisée).

Article 10 - L'organisateur devra être en mesure de présenter les certificats médicaux des coureurs non licenciés.

Article 11 - L'organisateur devra mettre en œuvre toutes initiatives pour assurer la remise en état, notamment de l'itinéraire, le ramassage et le tri sélectif des bouteilles, gobelets, et autre déchets laissés sur la chaussée.

Article 12 - L'organisateur aura la charge d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou des dépendances, imputables aux concurrents ou leurs déposés.

Article 13 - L'autorisation peut être suspendue ou rapportée à tout moment s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus réunies ou que l'organisateur, malgré la mise en demeure qui lui en est faite par l'autorité administrative, ne respecte plus ou ne fait plus respecter par les participants et les spectateurs des dispositions prévues par le règlement particulier de la manifestation en vue de leur protection (Article R.331.28 du Code du Sport).

Article 14 - En cas de non respect des prescriptions du présent arrêté, relatives à la sécurité, l'organisateur s'exposera aux peines prévues pour les contraventions de la 5ème classe (soit 1.500 euros maximum article R.331-17-2 alinéa 2 du Code du Sport).

Article 15 - Le Secrétaire Général de la Préfecture
- Les Sous-préfets du Marin, de Saint-Pierre et de Trinité,
- Le Président du Conseil Régional,
- La Présidente du Conseil Général,
- Les Maires des communes traversées,
- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Le Directeur de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale,
- Le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement,
- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fort-de-France, le - 9 AVR. 2015

LE PREFET

Pour le préfet, par délégation
L'Adjoint à la Directrice
des Libertés Publiques

Serge LISIMA

3/3



COMITÉ RÉGIONAL CYCLISTE DE MARTINIQUE

Avenue Salvador Allendé – Cité Dillon – Bât.T – Esc.3 – Porte.2 // BP n°1115 97200 FORT DE France

Tél. : 05 96 63 21 39 – Fax : 0596 60 05 41 – Web : www.cyclismemartinique.com



LISTE DES SIGNALEURS A PIED DU COMITE REGIONAL CYCLISTE DE MARTINIQUE

Année 2015

Nom/Prénom	Date de naissance	Adresse	N° de Permis	Date de délivrance	Catégorie	Lieu de délivrance
DUVAL André (Responsable)	12/01/1955	Choco 97212 Saint Joseph	742437497	13/02/1974	B	Fort de France
CLEANTE Robert	14/12/1963	Quart Bélème chemin Dorzon 97232 Le Lamentin	940997100215	03/05/1995	B	Fort de France
ELPHEGE Michel	05/09/1966	75 rue Bois Brile morne Calebasse 97200 Fort de France	9603977100009	09/06/1999	B	Fort de France
HAUTERVILLE Joseph	09/05/1962	Volga Plage N 20 97200 Fort de France	890197100615	24/04/1990	B	Fort de France
HONORE Marcel	29/01/1966	Cité Union 6 allée du sang souci 97230 Sainte Marie	900297200040	27/03/2009	B	Trinité
IGNAM Raymond	06/11/1969	Quart Josseaud Fonds Mulatres 97211 Rivière Pilote	87039700050	31/12/1987	B	Marin
SINAMAL Patricia	31/07/1964	Res Acajou Nord Bt E 23 appt 1 972032 Le Lamentin	940297100117	07/12/1995	B	Fort de France
BANGALIS Dominique	01/02/1972	Bellevue 97220 Trinité	93097200089	01/07/1993	B	Trinité
COUDIN Éric	14/03/1960	Quartier Cadette 97280 Le Vauclin	820697300069	23/06/2008	B	Marin
CRUZOE Albert	09/04/1967	Lot Montenor la Ferme 97270 Saint Esprit	920797300070	02/08/1993	B	Marin
FELIX-THEODOSE Fabrice	16/07/1974	Morne Babet 97270 Sint Esprit	920297300011	17/11/1993	B	Marin
LEPEL Christian	20/07/1950	Bat Michel Ange Langellier Bellevue 64 LLS 97200Fort de France	548427097	15/06/1970	B	Fort de France
TOM Merlan	20/10/1959	Res Petite Croix bt B appt 5 97200 Fort de France	841297100192	15/07/1986	B	Fort de France

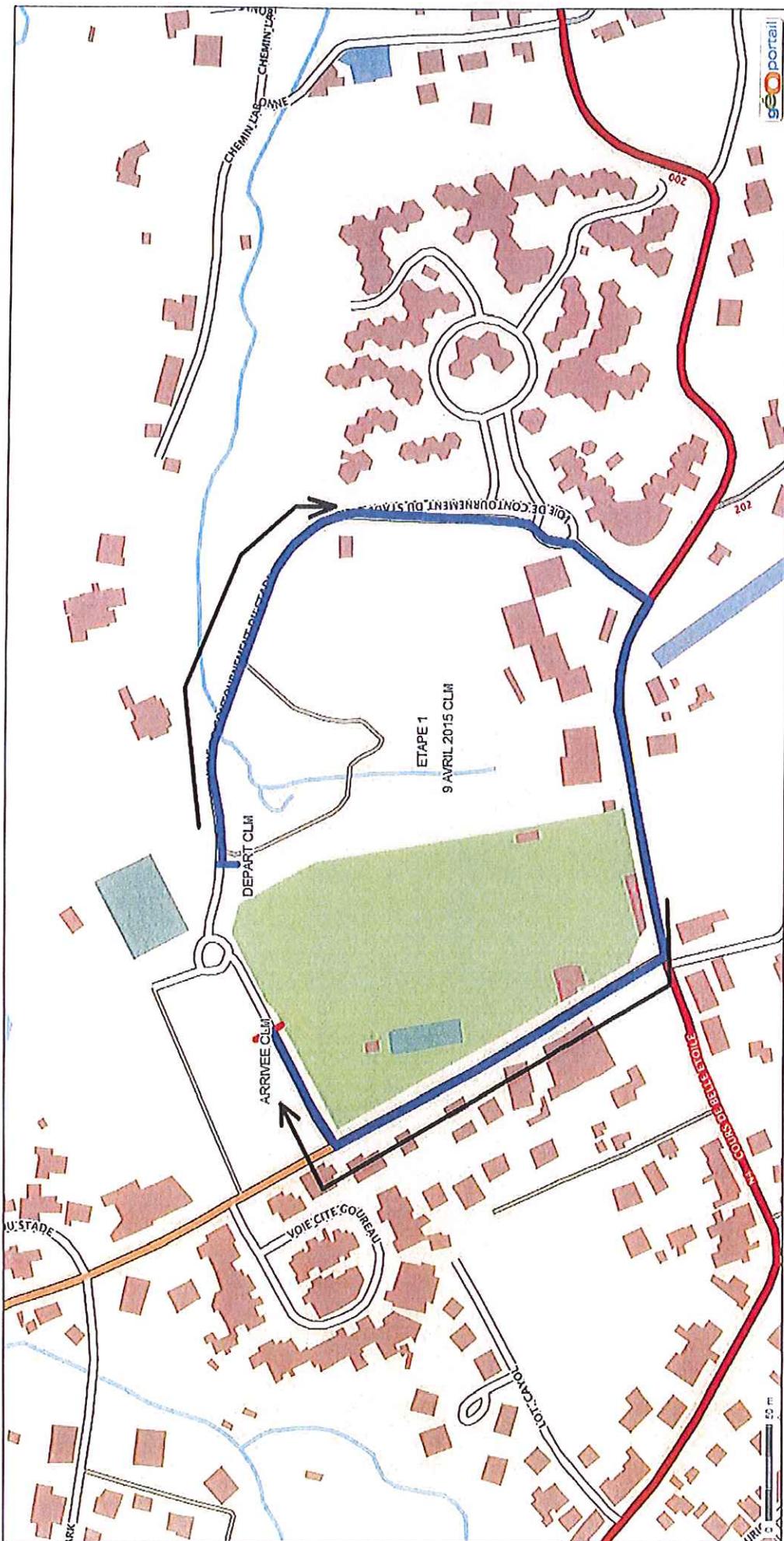




**GRAND PRIX DU DEVELOPPEMENT
DURABLE ET SOLIDAIRE
LE 09, 10, 11 ET 12 AVRIL 2015**

Etape 1 : SAINT-JOSEPH / SAINT-JOSEPH
Subventionné par la ville de SAINT-JOSEPH
RASSEMBLEMENT STADE DE ST-JOSEPH 18H00
Départ : 19h00
Arrivée : 20h30

LIEU	Distance parcourue	PARTICULARITÉS	OBSERVATIONS	Distance restante
DÉPART SAINT JOSEPH	0,000		Place des fêtes	1,000
ARRIVÉE SAINT-JOSEPH	1,000		Place des fêtes	0,000



9 AVRIL 2015 CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL 1ER DEPART 19H00

© IGN 2015 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 61° 02' 04.3" W

Latitude : 14° 40' 26.2" N



**GRAND PRIX DU DEVELOPPEMENT
DURABLE ET SOLIDAIRE
LE 09, 10, 11 ET 12 AVRIL 2015**

Etape 2 : SAINT-JOSEPH / SAINT-JOSEPH (EPICERIE PALIX)
Subventionné par la ville TRANSPORT PALIX & FILS
Patronnée par
RASSEMBLEMENT STADE DE ST-JOSEPH 12H00
Départ : 13h00
Arrivée : 17h30

LIEU	Distance parcourue	PARTICULARITÉS	OBSERVATIONS	Distance restante
DÉPART SAINT JOSEPH	0,000		STADE	108,500
RN4 CROISEE MANIOC	1,700			106,000
RD15 ECOLE BELEME	4,400			104,300
RD13 GIRATOIRE JEANNE D'ARC	6,900			103,300
RD14 CROISEE PALMISTE	8,700			102,100
RD14 CROISEE JAMBETTE	12,100			99,900
RN4 SAINT-JOSEPH (stade)	17,700	Pt chaud	Face C C Marcé	97,300
RN4 CROISEE MANIOC	19,600			94,600
RD15 ECOLE BELEME	20,900			90,600
RD15 CARREFOUR MAHAULT	24,700			89,100
RN1 GIRATOIRE PLACE D'ARMES	25,900			84,100
RN1 MANGOT VULCIN	26,800			79,400
RN1 GIRATOIRE DE L'UNION	27,800	Pt chaud	Avant le Giratoire	76,400
RN1 SOMMET AUGRAIN	33,300	P M 3^{ème} Cat	Sommet Augrin	69,300
RN1 ROBERT ENTREE SUD	35,000	O ravitaillement	Face au stade	65,800
RD1 CHOPOTTE	42,100	P M 3^{ème} Cat	Sommet Chopotte	58,200
RD1 GIRATOIRE MARTIENNE	44,700			46,800
RN6 MORNE LA CROIX	46,800	P M 3^{ème} Cat	Sommet Massel	44,700
RN6 VAUCLIN	58,200			42,100
RN6 MORNE MASSEL	65,800	P M 3^{ème} Cat	Sommet Massel	35,000
RN5 MARIN	69,300			33,300
RN5 GIRATOIRE POIRIER	76,400			27,800
RN5 GIRATOIRE DESERT	79,400			26,800
RN5 GIRATOIRE CERON	84,100	F Ravitaillement	Après Giratoire	25,900
RN5 ECHANGEUR RIVIERE SALEE	89,100			24,700
RN5 GIRATOIRE PETIT BOURG	90,600			20,900
RN5 GIRATOIRE COCOTTE	94,600			19,600
RN5 ECHANGEUR CARERRE	97,300			17,700
RD3 GIRATOIRE PONT VERT	99,900			12,100
RN1 GIRATIORE PLACE D'ARMES	102,100			8,700
RD15 CARREFOUR MAHAULT	103,300			6,900
RD13 GIRATOIRE JEANNE-D'ARC	104,300			4,400
RD14 CROISEE PALMISTE	106,000			1,700
ARRIVÉE GONDEAU	108,500		EPICERIE PALIX	0,000

ETAPE 2 GP DEVELOPPEMENT DURAB



© IGN 2015 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 60° 58' 07.6" W
Latitude : 14° 33' 50.0" N

DEPART DEVANT LE STADE / 1 TOUR DE CIRCUIT NOIR / CIRCUIT BLEU / ARRIVEE GONDEAU DEVANT EPICERIE PALIX



**GRAND PRIX DU DEVELOPPEMENT
DURABLE ET SOLIDAIRE
LE 09, 10, 11 ET 12 AVRIL 2015**

Etape 3 : SAINT-JOSEPH / DIAMANT
Subventionné par la ville des DIAMANT
Patronnée par
RASSEMBLEMENT STADE DE ST-JOSEPH 07H00
Départ : 08h00
Arrivée : 10h30

LIEU	Distance parcourue	PARTICULARITÉS	OBSERVATIONS	Distance restante
RD13 bis DÉPART SAINT JOSEPH	0,000		STADE	88,900
RN 4 CROISEE ABRICOT	3,400			84,800
RD14 CROISEE JEAMBETTE	4,600			81,300
RD13a JEAMBETTE	6,800			77,800
RD13 GIRATOIRE BOIS BOYER	7,700			72,700
RD13 GONDEAU	8,200			69,300
RD14 CROISEE PALMISTE	9,900	Pt chaud		66,900
RD13 GIRATOIRE JEANNE-D'ARC	12,200			66,000
RD15 ECOLE BELEME	14,700	P M 3 ^{ème} Cat	Ecole de Béleme	65,500
RN4 CROISEE MANIOC	17,500			62,300
RN4 SAINT-JOSEPH (stade)	19,100	Pt chaud	Face au stade	57,200
RN 4 CROISEE ABRICOT	22,300			53,100
RD14 CROISEE JEAMBETTE	23,600			51,000
RD13a JEAMBETTE	25,800			48,100
RD13 GIRATOIRE BOIS BOYER	26,600			44,000
RD13 GONDEAU	27,200			40,500
RD13 GIRATOIRE JEANNE-D'ARC	31,100			38,900
RD15 CARREFOUR MAHAULT	32,400			35,100
RN1 GIRATOIRE PLACE D'ARMES	33,600			34,300
RN1 GIRATOIRE MANGOT VULCIN	34,300	Pt chaud	Avant le Giratoire	33,600
RD3 ROUTE DU VERT PRE	35,100	O ravitaillement	Face à l'Hopital	32,400
RD4 PELLETIER	38,900	P M 3 ^{ème} Cat	Sommet Pelletier	31,100
RN1 GIRATOIRE PELLETIER	40,500			27,200
RN1 GIRATOIRE DE L'UNION	44,000			26,600
RN2006 MORNE PITAULT	48,100	P M 3 ^{ème} Cat	Sommet Mne Pitault	25,800
RN6 QUATRE CROISEE	51,000			23,600
RD SAINT-LAURENT MENZO	53,100			22,300
RD6 SAINT-ESPRIT	57,200		Bourg	19,100
RN7 GIRATOIRE EDF	62,300		Face Station	17,500
RN7 SOMMET LAPALUN	65,500			14,700
RN7 LA MARIE	66,000			12,200
RN7 QUARTIER BAC	66,900			9,900
RN5 ECHANGEUR CARERRE	69,300			8,200
RN5 GIRATOIRE COCOTTE	72,700	F Ravitaillement	Sortie Giratoire	7,700
RN5 GIRATOIRE RIVIERE SALEE	77,800			6,800
RN5 ÉCHANGEUR DIAMANT	81,300			4,600
RD7 QUARTIER TAUPINIÈRE	84,800		Sommet	3,400
RD7 ARRIVEE AU DIAMANT	88,900		PLAGE DIZAC	0,000

ETAPE 3 GP POJ



GP DEVELOPPEMENT DURABLE ETAPE DEPART STADE ST JOSEPH 1 TOUR CIRCUIT NOIR
/PARCOURS BLEU ARRIVEE BOURG DU DIAMANT



**GRAND PRIX DU DEVELOPPEMENT
DURABLE ET SOLIDAIRE
LE 09, 10, 11 ET 12 AVRIL 2015**

Etape 4 : DIAMANT / BELLEFONTAINE
 Subventionné par la ville des BELLEFONTAINE
 Patronnée par
RASSEMBLEMENT DIAMANT 13H00
 Départ : 14h00
 Arrivée : 17h30

LIEU	Distance parcourue	PARTICULARITÉS	OBSERVATIONS	Distance restante
RD7 DÉPART DU DIAMANT	0,000		BOURG	74,000
RD7 GIRATOIRE DU ROCHER	2,200			72,200
RD7 QUARTIER TAUPINIÈRE	4,000			70,100
RD7 GIRATOIRE LES COTEAUX	7,700	Pt chaud	Avant Giratoire	63,700
RN5 GIRATOIRE CERON	12,600			62,200
RN5 GIRATOIRE DÉSERT	15,000			60,500
RN5 GIRATOIRE SAINTE-LUCE	16,000		Les Moubins	58,200
RN5 CERON	21,500			57,300
RN5 GIRATOIRE RIVIERE SALEE	27,300			55,000
RN5 GIRATOIRE PETIT BOURG	28,300	Pt chaud	Avant Giratoire	54,200
RN5 GIRATOIRE COCOTTE	32,300			52,000
RN5 ECHANGEUR CARERRE	35,000			47,500
RD3 GIRATOIRE PONT VERT	37,600	O ravitaillement	Dans le Giratoire	46,500
RD3 PALAIS DES SPORTS	38,800	Pt chaud	Palais des Sports	44,000
RN1 GIRATIOIRE PLACE D'ARMES	39,800			42,300
RD15 CARREFOUR MAHAULT	41,000			41,000
RD13 GIRATOIRE JEANNE-D'ARC	42,300			39,800
RD14 CROISEE PALMISTE	44,000			38,800
RD14 GONDEAU EPICERIE PALIX	46,500	Pt chaud	Epicerie PALIX	37,600
RD14 CROISEE JAMBETTE	47,500			35,000
RD13 CROISEE LA MEYNARD	52,000			32,300
RD13 ÉCHANGEUR DILLON	54,200			28,300
AVENUE MAURICE BISCHOP	55,000			27,300
BD ALFASSA	57,300			21,500
RN2 CROIX DE BELLEVUE	58,200		RCI	16,000
RN2 GIRATOIRE ANSE GOUREAU	60,500			15,000
RN2 SCHOELCHER	62,200	F Ravitaillement	Qtier Fond-Layer	12,600
RN2 FOND LAHAYE	63,700			7,700
RN2 CASE PILOTE	70,100	P M 2^{ème} Cat	Sommet C-Pilote	4,000
RN2 FOND BOUCHÉ	72,200			2,200
ARRIVEE A BELLEFONTAINE	74,000		MAIRIE	0,000

ETAPE 4 GP POJ



GP DEVELOPPEMENT DURABLE ETAPE 4 DEPART BOURG DIAMANT /PARCOURS BLEU ARRIVEE
DEVANT LA MAIRIE DE BELLEFONTAINE



**GRAND PRIX DU DEVELOPPEMENT
DURABLE ET SOLIDAIRE
LE 09, 10, 11 ET 12 AVRIL 2015**

Etape 5 : SAINT-JOSEPH / SAINT-JOSEPH
Subventionné par la ville des SAINT-JOSEPH

Patronnée par

RASSEMBLEMENT SAINT-JOSEPH LIBRE (SERVICE PALIX) A 11h00

Départ : 12h00

Arrivée : 16h00

LIEU	Distance parcourue	PARTICULARITÉS	OBSERVATIONS	Distance restante
RD14 DÉPART GONDEAU	0,000		EPICERIE PALIX	126,800
RD14 CROISEE PALMISTE	2,400			124,200
RD13 G JEANNE-D'ARC	4,500			122,300
RN1 CARREFOUR MAHAULT	5,400			121,300
RN1 G PLACE D'ARMES	6,500			120,700
RD3 PALAIS DES SPORTS	9,400	Pt chaud	Palais des Sports	117,800
RN5 GIRATOIRE AEROPORT	10,200			116,700
RN5 GIRATOIRE COCOTTE	14,400			111,200
RN5 RIVIERE SALEE	19,500			109,500
RN5 ECHANGEUR DIAMAND	23,000			104,700
RD38 DIAMANT	29,500	Pt chaud	Giratoire DIAMANT	100,100
RD38 QUARTIER MORNE BLANC	33,800	P M 3 ^{ème} Cat	Sommet M BLANC	97,500
RD38 GIRATOIRE ANSE D'ARLET	37,300	O ravitaillement	Giratoire A-D'ARLET	92,000
RD7 SOMMET GALOCHAT	40,700	P M 2 ^{ème} Cat	Sommet GALOCHAT	90,100
RD7 TROIS ILETS	48,600		Bourg	89,200
RN5 ECHANGEUR R-SALEE	55,100			85,600
RD7 QUARTIER MÉDECIN	56,300		Ancienne route	80,800
RD7 GIRATOIRE LES COTAUX	58,100			79,600
RN5 GIRATOIRE CERON	60,500			77,500
RN5 RIVIERE SALEE	66,200	Pt chaud	Avant le giratoire	72,800
RN7 G PETIT BOURG	67,900			67,900
RD6 SAINT-ESPRIT	72,800		Bourg	66,200
RD16 SAINT-LAURENT MENZO	77,500			60,500
RN6 QUATRE CROISEE	79,600			58,100
RN6 GIRATOIRE FOND SAVANE	80,800			56,300
RN5 ECHANGEUR CARERRE	85,600			55,100
RD3 PALAIS DES SPORTS	89,200			48,600
RN1 G PLACE D'ARMES	90,100			40,700
RN1 G DE L'UNION	92,000			37,300
RN1 AUGRIN	97,500	P M 3 ^{ème} Cat	Sommet Augrin	33,800
RN1 ROBERT ENTREE NORD	100,100			29,500
RD1 VERT PRE	104,700	P M 3 ^{ème} Cat	Sommet	23,000
RD1bis GROS MORNE	109,500		Bourg	19,500
RN4 CROISEE DEUX TERRES	111,200			14,400
RN4 CROISEE MANIOC	116,700	F Ravitaillement	G Croisée Manioc	10,200
RD15 CROISEE ROUSSEAU	117,800			9,400
RC LONG BOIS	120,700	P M 2 ^{ème} Cat	Sommet	6,500
RN4 GIRATOIRE DU STADE	121,300			5,400
RN4 CROISEE DURAND	122,300			4,500
R C DURANT (Dir Gouraud)	124,200			2,400
ARRIVEE SAINT-JOSEPH	126,800		STADE	0,000

